

Instaurons une flat tax en France

Le débat sur l'impôt sur le revenu resurgit au PS, qu'il s'agisse du député Razzy Hamadi qui propose que tous les ménages payent l'IRPP ou bien de Jean-Marc Ayrault et de 130 autres députés qui proposent un rapprochement entre l'IRPP et la CSG pour instaurer davantage de progressivité. De son côté, Jean-Luc Mélenchon propose la mise en place de 14 tranches progressives d'impôt sur le revenu.

La droite ne peut pas rester à l'écart de ce débat. Oui, une réforme profonde et structurelle de l'imposition des revenus est nécessaire en France, mais les solutions proposées par la gauche seraient catastrophiques. Il faut donc proposer une alternative crédible à droite et s'assurer que ce thème fera partie des sujets principaux abordés lors de la primaire présidentielle.

Pourquoi faut-il réformer en profondeur l'impôt sur le revenu ?

- Problème de **lisibilité** : le système actuel est beaucoup trop complexe avec une multitude de taux, de décôte, de niches, de dégrèvements,... La différence entre les taux affichés et les taux effectifs est souvent très importante. Plus personne n'est en mesure de comprendre qui paye quoi, ce qui constitue un véritable déficit démocratique de notre système.
- Problème de **d'équité** : l'IRPP n'est payé que par la moitié des foyers fiscaux et il est concentré sur un nombre limité de hauts revenus. Les taux supérieurs sont clairement confiscatoires, même s'ils sont atténués par tout un système de niches fiscales qui permettent des optimisations complexes. Finalement, les perdants de ce système sont ceux qui refusent de jouer le jeu de l'optimisation fiscale, ce qui est totalement injuste.
- Problème de **efficacité** : malgré des taux supérieurs très élevés, le rendement de l'IRPP est très faible (entre 5 et 7%) et il représente, avec 75Md€ de collecte en 2014, moins de 8% des prélèvements obligatoires. En comparaison, la CSG, qui affiche un taux nettement plus bas de 7,5% rapporte davantage. Par ailleurs, à l'heure où les sources de revenus se diversifient avec l'économie collaborative (Airbnb, Uber, Booking,...), la complexité de notre système fiscal le rend obsolète et facilement contournable.

Une flat tax pour remplacer l'actuel IRPP

- L'actuel impôt sur le revenu serait remplacé par une **flat tax**, c'est-à-dire par un système très simple, avec un seul taux normal de 15% et un taux réduit de 2% pour les revenus inférieurs à 8000€. Ce taux normal et ce taux réduit permettraient de récolter environ la même somme que l'IRPP actuel. *Ainsi, une personne seule gagnant 15000€ serait taxée à $2\% \times 8000 + 15\% \times (15000 - 8000) = 1210\text{€}$.*
- Dans ce nouveau système, **tous les foyers fiscaux seraient redevables** de l'impôt sur le revenu. Néanmoins, du fait de la présence d'un taux réduit à 2%, le système resterait progressif.
- Le système du **quotient familial** serait maintenu. *Par exemple, une famille de 2 parents et 2 enfants gagnant 60 000€ aurait un revenu par part de $60000 / 3 = 20000\text{€}$, soit un montant d'impôt par part de 1960€ et donc un impôt total de 5880€ (contre 7960€ sans quotient familial).*
- Les **services à la personne** consommés par un ménage seraient déduits des revenus soumis à l'impôt (sur le modèle de ce qui existe pour une entreprise qui déduit ses charges de son revenu). En effet, il s'agit d'éviter de taxer deux fois le même revenu, puisque la personne réalisant le service à la personne sera bien taxée sur les revenus qu'elle aura ainsi touchés. Par ailleurs, ce système doit permettre de lutter efficacement contre le travail au noir.

- L'ensemble des **niches fiscales** et autres dégrèvements d'impôt seraient supprimés, sans effet rétroactif bien entendu, ce qui augmentera le rendement de l'impôt sur le revenu et le rapprochera de l'actuelle CSG.
- Le **prélèvement à la source** (ou prélèvement libératoire) serait rendu extrêmement facile du fait du taux unique d'imposition (pas besoin de déclarer ses revenus ou sa situation familiale à son employeur). Il serait même encouragé pour les employeurs (prélèvement sur salaire), pour les banques (prélèvements sur les revenus financiers) et pour toutes les plateformes d'économie collaborative (Airbnb, Booking, Uber,...). Cela permettrait de rendre la collecte de l'impôt extrêmement efficace et de lutter contre la fraude fiscale.
- Une **déclaration d'impôt pré-remplie** serait envoyée en début d'année à chaque foyer en récapitulant : les revenus de l'année N-1, l'impôt déjà acquitté (par prélèvement à la source) en N-1 et l'impôt restant à verser (ou trop versé pour tenir compte du taux réduit). Les cotisations sociales (qui seraient rebaptisés prélèvements sociaux) seraient incluses dans cette déclaration annuelle afin que les Français aient bien conscience de ce qu'ils payent au global comme prélèvement obligatoires directs (cf. ci-dessous).
- Les contribuables auraient la possibilité d'**affecter une part de leur impôt** (environ 5%) à des projets (en particulier des dépenses d'investissement) de leur choix parmi des propositions faites par les différents Ministères ou bien à des actions d'intérêt général (associations d'utilité publique, investissement dans des PME,...).

Quels sont les intérêts d'une telle réforme ?

- Cette réforme permet de **limiter fortement l'optimisation ou le contournement fiscal** : avec des taux acceptables les revenus seraient plus facilement déclarés. Tous les pays qui ont mis en place la *flat tax* ont collecté un impôt plus important qu'escompté. Cette meilleure déclaration des revenus viendrait mécaniquement augmenter notre PIB et se traduirait par des recettes supérieures sur d'autres impôts (TVA, prélèvements sociaux,...).
- Ces recettes issues d'une meilleure déclaration des revenus ainsi que la suppression des niches fiscales seront les principales sources de financement de **cette réforme qui ne se traduira pas par une augmentation de la pression fiscale sur les classes moyennes**. L'impact du taux réduit de 2% (contre 0% actuellement) pour les ménages les plus modestes serait compensé par une diminution des cotisations sociales pour les salariés modestes et une rationalisation des aides sociales pour les rendre plus lisibles et plus justes.
- Un impôt simple est un impôt moderne, seul capable de s'adapter aux évolutions rapides du monde dans lequel les sources de revenus sont plus dispersées (auto-entrepreneur, économie collaborative,...). La progressivité de l'impôt empêche les prélèvements libératoires qui sont indispensables pour prélever efficacement l'impôt sur ces nouvelles activités économiques qui sont amenées à prendre de plus en plus de place. La flat tax est donc plus que jamais d'actualité, c'est le seul système qui permet, grâce à sa neutralité, de **prélever efficacement l'impôt dans une économie en constante évolution**.
- Cette réforme permet de **redonner du pouvoir aux citoyens et aux contribuables**. Alors que dans le système actuel avec son maquis de niches fiscales, c'est l'Etat qui dit aux individus ce qu'ils doivent faire (isoler leur maison, investir dans l'immobilier,...), dans ce nouveau système ce sont les citoyens qui indiquent en partie à l'Etat ce qu'il doit faire grâce à l'affectation d'une partie de l'impôt dû. Cette réforme s'inscrit donc parfaitement dans la logique du Printemps des Libertés, qui consiste à redonner le pouvoir aux personnes et à la société civile.
- La suppression des niches fiscales est nécessaire pour **maîtriser la dépense publique et éviter que l'Etat n'empiète trop dans la sphère économique**. La dépense publique doit exclusivement passer par des canaux budgétaires afin d'être effectivement contrôlée par le Parlement et d'éviter des dérapages en cours d'exécution. Les dépenses fiscales ont été, ces dernières années, un moyen de contourner les normes restrictives concernant les dépenses budgétaires : c'est une fuite en avant à laquelle il faut mettre fin.

Cette réforme est-elle juste ?

- **La justice fiscale ce n'est pas d'avoir des taux prohibitifs et confiscatoires sur les plus riches, c'est de prévoir des taux réduits pour les plus pauvres.** C'est ce que permet la réforme proposée, avec un impôt qui reste progressif.
- Cette nouvelle imposition des revenus permettrait de renouer avec l'esprit de l'article XIII de la **Déclaration des Droits de l'Homme** : « *Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable. Elle doit être également répartie entre tous les Citoyens, en raison de leurs facultés* ».
- La baisse des taux supérieurs de l'actuel IRPP sera principalement financée grâce à l'imposition de sommes aujourd'hui mal ou pas déclarées et par la suppression des niches fiscales, de manière à ce que cette réforme ne pèse pas sur le pouvoir d'achat des classes moyennes et modestes.
- On aime se focaliser sur la progressivité de l'impôt sur le revenu en France alors que cet impôt représente une part minime des prélèvements obligatoires. La TVA, les cotisations sociales et la CSG sont déjà très proches d'une flat tax avec un taux normal.

Cette réforme s'inscrit dans une plus vaste réorganisation sociale et fiscale, qui prend acte de l'inadéquation du modèle du paritarisme à l'époque actuelle

- La gestion du système de protection sociale (retraites, chômage, maladie, famille, formation professionnelle) par les partenaires sociaux, qui pouvait avoir du sens au sortir de la 2nde guerre mondiale et pendant les 30 glorieuses, n'est aujourd'hui plus adaptée à l'économie du XXI^{ème} siècle. **Cette gestion paritaire a fait preuve de son incapacité à gérer efficacement le système** (en s'en remettant systématiquement à l'Etat pour réformer) et se traduit par des coûts de gestion élevés (plus de 12,5Md€ pour la seule assurance maladie).
- Il faut distinguer deux types de dépenses/prestations sociales : *i*) les prestations non-contributives (famille, minimum vieillesse, régime de base maladie et une partie du chômage/formation professionnelle), qui ne sont pas liées au montant de cotisation de chaque individu et participent de la solidarité nationale ; *ii*) les prestations contributives (retraites et régimes complémentaires maladie/chômage/formation professionnelle). Les **prestations non-contributives doivent être financées par des prélèvements sociaux** (terme préférable à celui de « cotisations » sociales) **assis sur la totalité des revenus**, et pas seulement des salaires. Les prestations contributives, qui relèvent d'une démarche assurantielle, doivent être financées par des cotisations et doivent permettre une mise en concurrence de différents acteurs privés (et éventuellement publics).
- L'Etat doit donc reprendre en main la gestion de tout ce qui relève de la solidarité nationale, à travers une **fusion de l'actuelle CSG et des cotisations non-contributives dans un seul et même « prélèvement social »** qui consisterait en un taux normal et un taux réduit, comme pour la flat tax. Le taux réduit ne serait que la barémisation des actuels allègements de charge sur les bas salaires.
- Un seul organisme (la DGFIP) serait en charge de la collecte de l'ensemble des prélèvements fiscaux (flat tax) et sociaux assis sur le revenu, ce qui permettrait d'importants gains sur les coûts de gestion du système actuel. Cela serait également beaucoup plus lisible pour les contribuables qui recevraient en chaque début d'année une déclaration pré-remplie faisant un point exhaustif sur les revenus, les impôts et les prélèvements sociaux non-contributifs de chaque foyer fiscal.
- Pourquoi ne pas fusionner l'IRPP et ce prélèvement social dans une seule et même flat tax ? Il est nécessaire de comptabiliser séparément les dépenses sociales afin de s'assurer qu'elles soient équilibrées par les recettes sociales sur le moyen terme. En effet, si on peut admettre que les pouvoirs publics s'endettent pour construire des routes, des universités ou des équipements culturels, il n'est absolument pas défendable de faire financer notre protection sociale sur les générations futures.

